



COMMUNE DE MURVIEL LES BÉZIERS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2021 À 19H À LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : HAGER S. – GIL M. – JARLET A. – SOULIER G. - MICHAUD S – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – DURANDEU R. - PUIG C. –MEROU N. –BATALLO A. –CHELLY S. – DUMONT M. – PAMBRUN B. – FUENTES M.E.- ROBIN F.

**Absents excusés** : GARCIA S. – BLASI F. – BIROT-MORENO C. – BARO C. – VANDAELE N. – PELLICER M.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GIL Martine.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

### INFORMATIONS

**Projet Santé** : M. le Maire et Mme GIL donnent le compte rendu de la réunion avec les professions médicales et paramédicales de la Commune sur le projet d'extension de la maison de santé.

**Rézo-pouce** : M. le Maire informe qu'après la phase d'études, les 5 points d'auto-stop ont été validés et seront installés sur la Commune de Murviel les Béziers par la Communauté de Communes les Avant-Monts, au niveau du cimetière, route de Réals, au niveau de la cave coopérative, route de Saint Geniès et au niveau de l'espace du 19 mars 1962.

**Point de collecte** : suite nombreuses nuisances constatées au cimetière, il a été demandé et accordé un point de collecte d'ordures ménagères par le SICTOM Pézenas-Agde.

**Visite du Sénateur Christian BIHAC** : M. le Maire informe de la réunion de territoire, à la demande du sénateur de l'Hérault à Murviel avec tous les Maires du canton le 25 juin 2021.

**Fermes en fête** : La Chambre d'Agriculture de l'Hérault informe des journées Fermes en fête du 18 au 20 juin, auxquelles participe le Domaine de Galtier de Murviel les Béziers.

**Collège le Cèdre** : M. le Maire fait part au Conseil du courriel du Collège sollicitant l'autorisation de la Commune pour que les subventions communales et reliquats non utilisés de 2019 et 2020, soient utilisés pour les voyages et sorties pédagogiques de la prochaine année scolaire 2021/2022. Accord du Conseil qui remercie les représentants du collège pour cette démarche.

**Courrier de M. BONNERY** : M. le Maire informe qu'au chemin du Pech, Monsieur BONNERY est ennuyé par les jets de pierres dans sa propriété par les collégiens lorsqu'ils empruntent le chemin piétonnier, lors des sorties sportives au Pech. L'information a été transmise à M. le Principal et les élèves concernés sanctionnés.

### CREATION DE POSTES

**Adjoint d'animation à temps non complet (25/35°)** : M. le Maire informe le Conseil que le contrat d'un agent des services périscolaires se termine au 30 juin 2021 et qu'il y a lieu de pérenniser le poste par nécessité de service, et ce au 01/07/2021, à temps non complet.

Il propose pour cela de créer le poste au 01/07/2021 d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 25/35°. **Accord du Conseil**

**Adjoint technique à temps complet** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'un agent des services techniques se termine au 31 juillet 2021 et qu'il y a lieu de pérenniser le poste par nécessité de service, et ce au 01/08/2021, à temps complet.

Il propose pour cela de créer le poste au 01/08/2021 d'adjoint technique territorial à temps complet.  
**Accord du Conseil**

### **INSTITUTION DU PERMIS DE LOUER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

VU la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « Loi ALUR » notamment les articles 92 et 93, et le Décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

VU la Compétence optionnelle communautaire concernant la Politique du logement et du cadre de vie : Action en faveur du logement, politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

VU la demande de nombreuses communes d'instaurer le permis de louer et l'impossibilité de transférer la gestion aux communes intéressées, la CCAM n'ayant pas mis en place de PLH (programme local de l'habitat).

Considérant que les logements en situation de vétusté, représentent de nombreux logements sur le territoire communautaire,

M le Maire informe le Conseil, que la Loi ALUR permet aux Communes et EPCI volontaires de soumettre la mise en location d'un logement par un bailleur à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive, au regard notamment de l'objectif d'habitat indigne,

Selon les articles 92 et 93 de la Loi ALUR, la délibération peut fixer, un ou des secteurs géographiques, les catégories et caractéristiques des logements qui sont soumis à déclaration ou autorisation préalable.

La date d'entrée en vigueur de ces dispositions ne peut être inférieure à six mois à compter de la publication de la délibération.

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 82/2021 prise le 29 mars 2021, instaurant le permis de louer sur les communes qui le souhaitent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec le régime d'autorisation préalable à la mise en location et demandant aux communes de délibérer individuellement et de préciser les périmètres et / ou les critères de locations concernées telles que l'ancienneté des habitations

**M. le Maire demande** au Conseil de bien vouloir en délibérer et propose que seuls les logements de plus de 15 ans soient concernés et soumis à autorisation préalable. **Accord du Conseil.**

### **CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE / CLIMATISATION SALLE MULTI-ACTIVITES**

**M. le Maire rappelle** au Conseil que la Société CEGELEC PERPIGNAN a réalisé les travaux d'installation du chauffage et de climatisation de la salle multi activités. Les deux années de garanties étant achevées, il y aurait lieu de prévoir un contrat d'entretien annuel comprenant le remplacement des filtres air neuf et reprise de la CTA (centrale de traitement d'air).

Il indique que le contrat de maintenance est proposé pour une durée d'un an renouvelable pour un montant de **1100 € HT / an** (soit 1320 € TTC) avec révision de prix les années suivantes. **Accord du Conseil.**

### **TRAVAUX AU CIMETIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**M. le Maire rappelle** au Conseil le projet de travaux au cimetières communaux, notamment l'extension du cimetière n°3 par la création d'une plateforme d'environ 550 m<sup>2</sup>.

Il indique que deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux comme suit :

- EIFFAGE TP de Saint Thibéry : 32325.00 € HT
- Sarl FRANCES de Saint Chinian : 21616.48 € HT

Il propose de retenir l'offre de la Sarl FRANCES pour un montant de **21616.48 € HT.** **Accord du Conseil.**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE**

**M. le Maire rappelle** la délibération du 02 juillet 2019 approuvant le règlement des services périscolaires municipaux.

Il indique qu'il y aurait lieu modifier ou préciser quelques points notamment : les conditions d'accueil des enfants, l'autonomie, les mesures mises en œuvre en cas d'indiscipline...

Il propose au Conseil de bien vouloir approuver ce document, **Accord du Conseil.**

## NOUVELLE TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des services périscolaires applicables pour la rentrée 2021/2022 comme suit :

### RESTAURANT SCOLAIRE :

TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	QF < 1000	1000 < QF
	Prix du repas cantine		3.20 €

### ACCUEIL DE LOISIRS PERICOLAIRE :

Tarif forfaitaire par période de vacances à vacances :

QF < ou = à 700 € : montant 20 €

701 < ou = QF < ou = 1200 : montant 23 €

1201 < ou = QF : montant 26 €

Tarif à la journée (à titre exceptionnel ou inscriptions ponctuelles par période) :

QF < ou = à 700 : montant 1 €

701 < ou = QF < ou = 1200 : montant 1.5 €

1201 < ou = QF : montant 2 €

### CONTRAT DE PRESTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

**M. le Maire rappelle** au Conseil la délibération du 21/01/2021 approuvant l'avenant au contrat de restauration scolaire suite à la reprise de contrat au 01/01/2021 par la Société SHCB jusqu'au 06 juillet 202 inclus

**Il indique** qu'il y aurait lieu de prévoir un contrat de prestation de service pour la restauration scolaire à compter de la rentrée prochaine, pour une durée d'un an renouvelable ;

**Il propose** de renouveler le choix du prestataire actuel, soit la Sté SHCB de Sauvian, compte tenu de la qualité du service et du prix des prestations, soit 2.68 € HT la première année avec révision de prix les années suivantes selon les valeurs indiciaires INSEE

**Accord du Conseil**

### DEMANDES DE SUBVENTION : ISOLATION DES MENUISERIES DU GROUPE SCOLAIRE

**M. le Maire rappelle** au Conseil les travaux engagés par la Commune au Groupe scolaire, climatisation, étanchéité, réfection de la verrière sur la partie de l'école élémentaire...

Il indique que dans le cas de cette démarche d'économie d'énergie, il y aurait lieu de procéder à l'isolation des ouvertures (fenêtres, et accès vers les extérieurs) qui sont actuellement très énergivores.

Au vu de l'importance des travaux à réaliser suite à un diagnostic des lieux, une première tranche sera réalisée sur la partie des écoles élémentaires beaucoup plus exposée, à savoir le changement des menuiseries des huit classes ainsi que les portes et sas d'accès (côté cour et côté entrée principale)

Il précise que le coût de cette première tranche s'élève à la somme de **85 690.60 € HT** et qu'il y aurait lieu de solliciter des aides financières auprès de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault.

**Accord du Conseil.**

### ACCORD DE PRINCIPE DE CREATION D'UNE AGENCE POSTALE

Compte tenu de la diminution du niveau d'activité du bureau de poste et de la volonté de maintenir son réseau, la Poste a souhaité proposer à la commune, la gestion d'une agence postale communale offrant les prestations postales courantes.

Une convention devra être établie pour fixer les conditions dans lesquelles certains services de la Poste seront proposés dans le cadre de l'Agence Postale Communale située sur le Territoire de la Commune de Murviel les Béziers.

Elle devra définir également, les modalités de gestion du personnel chargé d'assurer les prestations postales, les conditions de fonctionnement de l'agence postale communale, les conditions de mise à disposition d'un local et de la prise en charge des frais y afférant.

En contrepartie des prestations fournies par la Commune, la Poste versera une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle, ainsi qu'une indemnité exceptionnelle d'installation, égale à trois fois, le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de création d'une agence postale sur la Commune de Murviel les Béziers, qui fera l'objet d'une convention de partenariat fixant les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités qui en découlent.

#### Accord du Conseil

### QUESTIONS DIVERSES

**Association Paysarbre** : l'opération de plantation d'arbustes est renouvelée pour 2021 au parcours santé pour un coût d'environ 150 à 200 €.

**Vidéo protection** : compte tenu des défaillances du prestataire actuel, il a été sollicité la reprise de tout le système de vidéo protection auprès de la société ABSYSS de Béziers pour un montant total de 5858.40€ TTC avec une maintenance annuelle gratuite la première année. Le matériel proposé et les prestations étant nettement supérieurs à ceux proposés par ANAVEO, il a été décidé de changer de prestataire.

**Festivités** : Le programme des animations et festivités de l'été est présenté au Conseil, par Mme PUIG : le 10 juillet, l'Eté des Pététas, le 13 juillet la retraite au flambeau et le feu d'artifice, et le 19 août le marché nocturne.

**Anniversaire de la Médiathèque** : M. le Maire informe qu'une cérémonie avec animation sera prévue à la rentrée, pour fêter les 10 ans de la médiathèque en collaboration avec l'Association « les Amis de la Médiathèque ».

**Couturières bénévoles** : Afin de remercier les couturières bénévoles qui ont réalisées des masques en tissus pendant le confinement, une réception, en leur honneur, est organisée le 12 juillet lors de laquelle un petit cadeau leur sera remis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Pour extraits conformes affichés en mairie.

**Le Maire, Sylvain HAGER.**